

pour l'étude du projet de résolution suivant que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse, applicable à partir de janvier 1967, pour pourvoir au paiement sur le Fonds du revenu consolidé et à l'imputation au Fonds de sécurité de la vieillesse, en vertu de cette loi, d'un montant mensuel appelé le supplément de revenu garanti, accordé à certains pensionnés au titre de cette loi, jusqu'à concurrence de quarante pour cent du montant de la pension payable aux termes de cette loi; pour pourvoir à la détermination du revenu d'un pensionné aux fins de l'attribution de ce supplément et aux appels pouvant être interjetés par les pensionnés contre les décisions prises ou déterminations faites sous le régime de cette loi; et pour pourvoir aux autres matières qui s'y rapportent ou en résultent.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

A 11 h. 49 du matin, la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires):

#### BUDGET PRINCIPAL, 1966-1967

##### CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES Y COMPRIS LE CONSEIL DE LA RECHERCHE MÉDICALE

10 Bourses d'études et subventions d'aide à la recherche	\$ 41,000,000 00
15 Aide aux recherches industrielles, selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, y compris l'autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements pour l'année financière en cours d'un maximum de \$6,000,000 .. . . . . . . . . . .	4,500,000 00

#### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1966-1967

##### CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES, Y COMPRIS LE CONSEIL DE LA RECHERCHE MÉDICALE

10a Bourses d'études et subventions d'aide à la recherche ..	5,500,000 00
--	--------------

#### PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

##### INDUSTRIE

L35a Pour étendre la portée du crédit L35 du Budget principal des dépenses de 1966-1967 pour procurer de l'aide aux fournisseurs canadiens de matériaux et aux fabri-